



Formulaire d'inscription à envoyer xavierotma@gmail.com / 0798239869

Nom, Prénom : _____

Âge : _____ Ville : _____ mail : _____

Téléphone portable : _____ Téléphone d'urgence : _____

Jour choisi / Sommet : _____

Expérience en montagne

Quelle a été la plus longue randonnée à la journée que vous avez faite ? distance ? Dénivelé ?

Avez-vous l'habitude de faire des rando avec 1000m de dénivelé ? Déjà grimpé à 3000 m ?

Faites-vous des chemins balisés bleu – blanc ? Souffrez-vous de la peur du vide ?

Lorsque vous marchez, avez-vous une idée de votre allure ? distance km/h ? D+/h ?

Temps prévu – pauses non comprises, moyenne de 2km /heure sur sentier balisé, moyenne de 300m D+ /heure environ, rythme tranquille, le plaisir avant la performance.

- Nombre minimum de participants – 5 - nombre maximum de participants – 10

- Lieu de rendez-vous – en fonction des participants, à définir, co-voiturage organisé

- Prix – 50.- pour des sorties raquettes et 70.- pour les randonnées pédestres, en montagne ou alpine, par personne par jour

J'ai pris connaissance des **Conditions générales** et je les accepte

Pour l'inscription, vous devez effectuer un virement de 50 % du montant total à l'avance par le moyen d'un virement bancaire – IBAN CH80 0900 0000 1615 2795 6 Xavier Fernandes et le solde restant de 50 % sera dû jusqu'à 10 jours de la date de la randonnée choisi, seulement après confirmation de la réception du virement des premiers 50 % l'inscription sera validée



Conditions générales

Champ d'application

Xavier Fernandes – Passion 3000 organise et dirige des randonnées pédestres, en montagne, alpines et en raquettes. Elles sont résumées ci-après par le terme "randonnées".

Enregistrement / Conclusion du contrat

L'inscription peut se faire par courrier électronique ou au moyen d'un formulaire de réservation. Après l'inscription validé, le la participant.e recevra une confirmation écrite de Xavier Fernandes (organisateur). A partir de ce moment, l'inscription est ferme. Les présentes conditions générales font donc partie intégrante du contrat entre le participant et l'organisateur. Dès ce moment entrent en vigueur pour vous-même et pour Xavier Fernandes, les droits et devoirs découlant du contrat ; nous vous recommandons donc de lire attentivement ce qui suit.

Conditions de participation

Pour valider votre inscription à la randonnée, vous devez remplir une fiche d'inscription et verser un acompte de 50% du prix total (virement bancaire – IBAN CH80 0900 0000 1615 2795 6).

Ces deux actions confirment votre participation et sont nécessaires pour que votre place soit réservée. Une bonne santé et un équipement approprié sont nécessaires pour toutes les randonnées. Avec l'inscription, le participant confirme qu'il remplit les conditions physiques et techniques selon les exigences de la randonnée. Si le participant ne remplit pas ces conditions, l'organisateur peut décider de l'exclure avant le départ ou pendant la randonnée. En cas d'exclusion pour les raisons susmentionnées, aucun remboursement ne sera effectué. Les participants sont tenus de signaler tout problème de santé. Un équipement en bon état et adapté à l'activité est requis. L'organisateur peut refuser la participation si l'équipement est inadéquat, sans remboursement.

Groupes

La participation aux offres de groupe exige de chaque participant de la tolérance, de l'adaptabilité et une compréhension des différentes capacités dans le cadre des exigences d'une randonnée.

Les participants doivent suivre scrupuleusement les instructions de l'accompagnateur et ne pas s'éloigner du groupe sans son accord. L'organisateur se réserve le droit d'exclure du voyage les participants qui ne peuvent pas s'intégrer au groupe, sans droit à un remboursement.

Services

Les services inclus dans le prix varient en fonction de l'offre. Les détails se trouvent dans la description de la randonnée.

Changements de programme

En règle générale, les randonnées ont lieu par tous les temps, sauf dans les cas des alertes météo ou des pluies intenses / vent fort. Les conditions météorologiques ou l'état des participants peuvent entraîner des modifications du programme, de la zone ou de l'itinéraire à court terme. Le participant accepte toute modification apportée par l'organisateur à cet égard. Tous les frais supplémentaires de voyage et de logement sont à la charge du participant.

Conditions de paiement

Après réception de la confirmation d'inscription, le paiement est dû selon les détails de la facture.

Si le paiement n'est pas reçu à temps, l'organisateur peut annuler le contrat et exiger des frais d'annulation conformément à la section "Annulation par le participant". Les prix sont communiqués en francs suisses.

Pour l'inscription, vous devez effectuer un virement de 50 % du montant total à l'avance par le moyen d'un virement bancaire – IBAN CH80 0900 0000 1615 2795 6 Xavier Fernandes et le solde restant de 50 % sera dû jusqu'à 10 jours de la date de la randonnée choisi, seulement après confirmation de la réception du virement des premiers 50 % l'inscription sera validée.

Annulation par le participant

Si le participant annule sa réservation avant le début de la randonnée, il n'a pas droit à un remboursement.

Si un participant est absent ou interrompt prématurément sa participation à une randonnée, il n'a pas droit à un remboursement.

Annulation par l'organisateur

Dans des situations exceptionnelles (par exemple, grand danger d'avalanches, mauvais temps, maladie, etc.), l'organisateur peut annuler les randonnées à un délai très court. Les montants déjà payés seront remboursés intégralement. Toute autre demande est exclue. En cas d'annulation prématurée du voyage pour cause de force majeure, il n'y a pas de droit au remboursement. Si l'organisateur annule l'activité (par exemple, pour un nombre de participants insuffisant), le client peut avoir droit à un remplacement, un report ou un remboursement.

Assurance

Les assurances accident, santé, responsabilité civile et vol sont à la charge du participant.

Les participants doivent être couverts par une assurance maladie, accident et rapatriement valide pour la montagne.

La cotisation à la REGA est recommandée. L'accompagnateur est titulaire d'une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les dommages corporels et matériels, avec une franchise minimum de CHF 10 millions par accident.

Responsabilité

L'organisateur qualifié offre au participant la plus grande sécurité possible. Cependant, les dangers particuliers du plein air et de la montagne font qu'un risque résiduel ne peut être exclu. En s'inscrivant, le participant reconnaît expressément ces risques. La responsabilité de l'organisateur est exclue en cas de négligence légère, de faute des participants, de faute de tiers et de force majeure.

L'organisateur n'est pas responsable du vol, de la perte ou de la détérioration du matériel du participant ou du matériel loué.

Protection des données

L'organisateur utilise les données des clients pour le traitement des inscriptions et pour l'envoi de sa propre lettre d'information. Les données ne sont pas transmises à des tiers.

Droit applicable et lieu de juridiction

La relation contractuelle entre le participant et l'organisateur est soumise au droit suisse. Le lieu de juridiction est Troistorrents, Valais.

Troistorrents, 1^{er} Décembre 2025